

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 5 DEE 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Enseignement - Formation
Subventions**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer les subventions suivantes :

- 305 € au comité départemental de la Prévention Routière, pour ses interventions scolaires et 150 € pour la gestion de la piste Junicode (équipement d'une piste et de vélos à destination des écoles publiques et privées quimpéroises) installée à Créac'h Gwenn (imputation budgétaire: 6574 720 114) ;
- 5 340 € au foyer socio éducatif du collège Max Jacob, pour les 7 écoles de la ZEP (il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (mater. et élém.), Penanguer (mater. et élém.) et l'école maternelle du Bourg de Penhars) (imputation budgétaire: 6574 720 213) ;
- 170 € à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale, pour son fonctionnement (imputation budgétaire: 6574 720 213) ;
- 1 255 € à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et 2 510 € à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 écoles), pour le développement d'Internet, soit un total de 13 805 € (imputation budgétaire: 6574 720 213).

Le maire,

Ludovic JOLIVET